JEU DOC EN STOCK

Entre mots et démarches

Parcours d’intégration en France

LIVRET ANNEXES

















4 PARCOURS

Pour comprendre les répercussions de la loi CIAI dans les parcours d’intégration

JEU DOC EN STOCK

Ce livret Annexes comprend :

- Les réponses aux cartes Vrai/Faux

- Des réponses aux épreuves administratives
  - Contrat d'engagement
  - Contrat d'Intégration Républicaine
  - Application FRELLO
  - Formation civique
  - Evaluation linguistique : TCF/TEF/DELF
  - Examen civique
  - Formation professionnelle

- Les réponses aux 2èmes chances

- Un glossaire

Cartes Vrai/faux : Réponses détaillées
Série 1 : Questions 1 à 8

1. **Le Contrat d’Engagement est signé lors du rendez-vous à l’OFII.**
   - **Faux**. Le **Contrat d'Engagement à respecter les principes de la République** est signé par l'usager lors du dépôt de sa demande de titre de séjour à la préfecture. C’est le **Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)** qui est signé spécifiquement lors du rendez-vous à l’OFII.
2. **La formation civique est payante.**
   - **Faux**. Toutes les formations prescrites dans le cadre du CIR (linguistique et civique) sont **entièrement prises en charge par l'État et gratuites** pour le signataire mais non rémunérées.
3. **La formation civique se déroule sur une semaine complète.**
   - **Faux**. Elle comporte **4 sessions d'une durée totale de 24 heures** (ou 2 sessions de 12 heures à Mayotte) réparties sur plusieurs journées non consécutives, et non condensées sur une semaine complète.
4. **L'attestation d'assiduité à la formation civique est nécessaire pour les futures demandes de titres de séjour.**
   - **Vrai**. L'assiduité aux formations prescrites et le respect des engagements du CIR sont **obligatoires**; leur non-respect peut conduire à la résiliation du contrat par le préfet, empêchant ainsi l'obtention d'une carte de séjour pluriannuelle ou de résident.
5. **Le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) est signé à l'OFII, après un entretien individuel d'accueil.**
   - **Vrai**. Le contrat est formalisé et signé à la fin de l'entretien personnalisé avec un auditeur de l'OFII, qui évalue les besoins de la personne et lui présente le document traduit.
6. **Le Contrat d’Intégration Républicaine est en vigueur depuis 2016.**
   - **Vrai**. Le CIR a été mis en œuvre en **juillet 2016** pour remplacer l'ancien Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI).
7. **La formation linguistique ne peut se dérouler qu'en présentiel.**
   - **Faux**. S'il accepte la formation linguistique obligatoire, le signataire peut aussi choisir de la suivre en ligne via une **plateforme d'apprentissage sur internet**.
8. **Pour réussir l'examen civique, il faut obtenir au moins 30 bonnes réponses sur 40 au QCM.**
   - **Faux**. La réussite à l'examen civique nécessite d'obtenir un score d'au moins 80 %, ce qui correspond à **minimum 32 bonnes réponses sur 40**.

Cartes Vrai/faux : Réponses détaillées
Série 2 : Questions 9 à 16

9. **Mon ami qui a la nationalité roumaine a besoin de signer un Contrat d'Intégration Républicaine.**
   - **Faux**. Les ressortissants d'un **pays de l'Union européenne** (dont la Roumanie fait partie) ainsi que les membres de leur famille sont **dispensés de la signature du CIR**.
10. **Mon titre de séjour risque de ne pas être renouvelé si je ne respecte pas les engagements du Contrat d'Intégration Républicaine.**
   - **Vrai**. Le non-respect des engagements du CIR ou la non-participation aux formations prescrites sans motif légitime peut entraîner sa résiliation par le préfet. Cela empêche l'accès à une carte de séjour pluriannuelle ou limite fortement les renouvellements de cartes temporaires d'un an.
11. **Le Contrat d'Engagement à respecter les principes de la République est obligatoire seulement pour la 1ère demande de titre de séjour.**
   - **Faux**. Ce contrat d'engagement est obligatoire et doit être signé pour **toute demande de titre de séjour** (première délivrance comme renouvellement).
12. **Un interprète peut être présent lors de la formation civique.**
   - **Vrai**. Bien que la formation se déroule normalement en français, l'OFII traduit les documents contractuels et peut recourir à des services de traduction ou de médiation linguistique si nécessaire pour garantir la compréhension des principes de la République.
13. **La formation civique aborde notamment l'histoire de France, la citoyenneté et le fonctionnement pratique de la société (santé, emploi, logement).**
   - **Vrai**. Le programme obligatoire de 24 heures aborde les principes de la République (laïcité, devise), l'histoire, la géographie, le système politique français, ainsi que la **vie pratique et l'accès aux services publics (emploi, santé, logement)**.
14. **Le DELF et le TCF sont les deux seules certifications acceptées pour justifier d'un niveau de français.**
   - **Faux**. D'autres diplômes (DCL) ou tests linguistiques datés de moins de 2 ans (comme le **TEF ou le TCF**) ou des **diplômes d'État français** (comme le diplôme national du brevet ou un diplôme reconnu au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) minimum de niveau 3 (anciennement Niveau V)) sont également admis.
15. **Une attestation de comparabilité ENIC-NARIC pour un diplôme étranger permet de justifier du niveau de français.**
   - **Faux**. Cette attestation établit uniquement l'équivalence d'un diplôme étranger dans le système académique français. Elle ne remplace pas une attestation de réussite à un test ou diplôme de langue requis pour valider le niveau de français (A2 ou B1).
16. **Un diplôme délivré par un établissement français dispense du passage d'un test de langue.**
   - **Vrai.** Avoir un diplôme au moins égal au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles (CAP, BEP, CFG (Certificat de formation générale) ou le diplôme national du Brevet. Attention, les diplômes délivrés par une autorité étrangère dans un pays étranger même francophone ne sont pas admis..

Cartes Vrai/faux : Réponses détaillées
Série 3 : Questions 17 à 25

17. **Les personnes âgées de plus de 70 ans peuvent bénéficier d'une exemption pour le niveau A2.**
    - **Vrai**. Selon le décret n° 2025-647 du 15 juillet 2025, « Les étrangers âgés de plus de soixante-cinq ans ne sont pas soumis aux conditions relatives à la connaissance de la langue française ainsi qu'à la réussite à l'examen civique. ».
18. **Le niveau B2 est obligatoire pour la demande de naturalisation.**
    - **Vrai**. Depuis les réformes de 2026, le niveau de français minimum requis pour l'accès à la nationalité française (naturalisation) est le **niveau B2** (oral et écrit).
19. **Le DELF est un diplôme dont la validité est illimitée dans le temps.**
    - **Vrai**. Le **DELF est un diplôme d'État valable à vie**, tandis que le TCF et le TEF sont des tests dont les attestations de résultats ne sont **valables que pendant 2 ans**.
20. **Le TCF ne valide que le niveau A2.**
    - **Faux**. Le TCF est un test global à difficulté progressive qui évalue les compétences linguistiques et peut certifier des niveaux allant **de l'A1 au B2 ou supérieur** en fonction du score obtenu.
21. **Un diplôme français inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) de niveau 3 ou supérieur dispense du test de langue pour toutes les démarches (Carte de Séjour Pluriannuelle, carte de résident, naturalisation).**
    - **Vrai**. Tout diplôme national délivré par une autorité française sanctionnant un niveau au moins égal au niveau 3 du cadre des certifications (comme un CAP, BEP ou le brevet des collèges) dispense du passage d'un test spécifique.
22. **Depuis 2026, une attestation de suivi de la formation linguistique OFII suffit pour justifier du niveau A2 lors du renouvellement du titre de séjour.**
    - **Faux**. Depuis le 1er janvier 2026, il faut obligatoirement **justifier de la maîtrise effective du niveau A2** (attestée par un test officiel ou un diplôme) pour obtenir une première carte de séjour pluriannuelle; l'attestation de simple assiduité/suivi de la formation ne suffit plus.
23. **Le TEF Etudes est valable pour une demande de naturalisation.**
    - **Vrai**. Pour les démarches d'intégration, de carte de résident ou de nationalité, le **TEF Etudes et le TCF Tout Public** sont reconnus pour attester d'un niveau linguistique, mais il est préférable de passer les versions de tests dédiées (le **TEF IRN** ou le **TCF IRN**).
24. **La carte de résident est un titre de séjour valable 10 ans, renouvelable.**
    - **Vrai**. La carte de résident est bien un titre de séjour de longue durée d'une **durée de validité de 10 ans**, renouvelable de plein droit.
25. **La France interdit la double nationalité lors d'une naturalisation.**
    - **Faux.** La législation française autorise pleinement la plurinationalité. Un étranger qui acquiert la nationalité française par naturalisation n'est pas contraint de renoncer à sa nationalité d'origine.

26. L'examen civique n'est obligatoire que pour la naturalisation.

- **Faux**. Depuis le 1er janvier 2026, la réussite à l'examen civique est **obligatoire pour l'accès à une première carte de séjour pluriannuelle ou à une première carte de résident**.

27. Un conjoint de Français marié depuis 3 ans peut demander une carte de résident après 2 ans de carte de séjour.

- **Faux**. L'octroi de la carte de résident en qualité de conjoint de Français nécessite de justifier de **3 ans de mariage** et d'une communauté de vie effective, ce qui implique en pratique d'avoir résidé régulièrement en France sous couvert de titres de séjour pendant ces 3 années.

28. L'attestation de réussite à l'examen civique Mention Carte de séjour pluriannuelle est valable pour une démarche de naturalisation.

- **Faux.** Une attestation obtenue pour une Carte de Séjour Pluriannuelle ne peut pas être réutilisée pour une naturalisation, car les mentions et les exigences diffèrent. Pour déposer un dossier de naturalisation, vous devez impérativement détenir l'attestation comportant la mention Naturalisation.

29. La durée de résidence habituelle généralement exigée pour une naturalisation par décret est de 5 ans.

- **Vrai**. C'est la règle générale en France : un étranger doit résider sur le territoire français de **manière continue et régulière** depuis **au moins 5 ans** pour déposer une demande de naturalisation par décret, sauf dispenses ou réductions de durée (par exemple, 2 ans pour les diplômés de l'enseignement supérieur français).

30. Les candidats passent le DELF dans un centre d'examen agréé.

- **Vrai.** Tous les examens doivent être organisés par des centres d'examens agréés avec des surveillants et examinateurs habilités.

31. L'examen civique comprend 40 questions autour des 5 thématiques de la formation civique.

- **Vrai**. Le QCM officiel se compose de **40 questions à choix multiples** (connaissance + mises en situation) s'appuyant directement sur le programme d'enseignement civique dispensé par l'OFII.

32. Le certificat de formation Premiers Secours PSC1 est valide pour justifier de son niveau de français.

- **Faux**. Depuis 2020, seuls des titres professionnels reconnus au minimum de Niveau 3 au Répertoire National des Certifications Professionnelles ou certains tests et diplômes de FLE (TCF, TEF, DELF) sont reconnus par les Préfectures.

CONTRAT D'ENGAGEMENT À RESPECTER LES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE

La France m'a accueilli sur son sol. Dans le cadre de ma demande de délivrance ou de renouvellement d'un document de séjour, je m'engage solennellement à respecter les principes de la République française définis ci-après.

Je m'engage à respecter la liberté personnelle, la liberté d'expression et de conscience, l'égalité entre les femmes et les hommes, la dignité de la personne humaine, la devise et les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution, l'intégrité territoriale, définie par les frontières nationales, et à ne pas me prévaloir de mes croyances ou de mes convictions pour m'affranchir des règles communes régissant les relations entre les services publics et les particuliers.

Je suis informé que si je ne souscris pas cet engagement, le préfet me refusera la délivrance du document de séjour.

Je suis également informé qu'en cas d'agissements délibérés portant une atteinte grave à un de ces principes, commis dans un cadre public ou privé, et constitutifs d'un trouble à l'ordre public, le préfet pourra refuser le renouvellement de mon document de séjour, voire le retirer et, en conséquence, prendre une décision d'éloignement.

Engagement N°1 : le respect de la liberté personnelle

Je m'engage à respecter la vie privée de chaque personne ainsi que le secret de son domicile et de sa correspondance.

Je m'engage à respecter sa liberté d'aller et venir et à n'entraver, en aucune manière, sa capacité de communiquer avec autrui.

Je m'engage à respecter la liberté de chaque personne dans le choix de son conjoint.

Engagement N°2 : le respect de la liberté d'expression et de conscience

Je m'engage à m'abstenir de tout acte de prosélytisme exercé sous la contrainte, la menace ou la pression, dans le but de faire adhérer une autre personne à mes valeurs, mes principes, mes opinions ou convictions, ma religion ou encore mes croyances.

Je m'engage à ne pas faire obstacle, par la contrainte, la menace ou la pression, à l'expression par toute personne de ses valeurs, de ses principes, de ses opinions ou convictions, de sa religion ou encore de ses croyances.

Engagement N°3 : égalité hommes/femmes

Je m'engage à n'adopter aucune attitude sexiste et donc, à ne pas faire subir à une personne des discriminations qui seraient fondées sur le sexe.

Au sein des services publics, je m'engage à ne pas perturber le fonctionnement du service et à adopter le même comportement vis-à-vis de l'agent public, qu'il soit un homme ou une femme.

Engagement N°4 : le respect de la dignité de la personne humaine

Je m'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de chaque personne.

Je m'engage à respecter l'égale dignité de tous les êtres humains, sans discrimination d'aucune sorte, notamment celles fondées sur l'origine, les opinions ou la religion, et en respectant l'orientation sexuelle de chaque personne.

Je m'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique d'une autre personne, quel que soit mon lien de parenté avec celle-ci.

Je m'engage à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

Engagement N°5 : le respect de la devise et des symboles de la République

Je m'engage à respecter la devise de la République qui est « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Je m'engage à ne pas outrager en public l'hymne national, la « Marseillaise », ou l'emblème national, le drapeau tricolore.

Je m'engage à ne pas provoquer à la commission de ce type d'actes répréhensibles.

Engagement N°6 : le respect de l'intégrité territoriale de la France

Je m'engage à ne pas remettre en cause, par des actions de nature à troubler l'ordre public ou en incitant à de telles actions ou en participant à une ingérence étrangère, la délimitation des frontières de la France et la souveraineté qu'elle exerce sur son territoire, en métropole comme outre-mer.

Engagement N°7 : le respect du principe de laïcité

Au sein des services publics, je m'engage à ne pas contester la légitimité d'un agent public ni exiger une adaptation du fonctionnement du service public ou d'un équipement public, en me fondant sur mes propres croyances ou considérations religieuses.

Fait à ……, le ……

Epreuve Dossier administratif N°2 :
Le CIR
Eléments de réponse - Page 1

2ème obligation : **Répondre aux convocations de l'OFII**

Contrat d'intégration républicaine

Madame, Monsieur,

Vous êtes aujourd'hui à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) pour signer votre contrat d'intégration républicaine (CIR). Vous exprimez ainsi le souhait de vous établir durablement en France, votre pays d'accueil, et de vous engager dans un parcours personnalisé d'intégration.

Le CIR, défini par la loi, est conclu entre vous et l'Etat, représenté par le préfet. Dans ce cadre, vous bénéficiez de droits mais vous devez aussi respecter des règles et vous soumettre à des obligations. Ce document complète le contrat d'engagement à respecter les principes de la République que vous êtes amené à signer dans le cadre de la demande de votre titre de séjour.

I. Les engagements de l'Etat

L'Etat s'engage à :

évaluer votre niveau en langue française ;

évaluer vos besoins d'accompagnement et vous orienter vers les bons interlocuteurs, notamment si vous cherchez un emploi ;

vous permettre de comprendre les principes de la République, ainsi que le fonctionnement de la société française dans ses aspects les plus pratiques : c'est la **formation civique obligatoire** ;

vous permettre de progresser en français : c'est la **formation linguistique proposée si vous n'avez pas le niveau A2** du cadre européen commun de référence des langues (CECRL) ;

suivre la bonne réalisation du contrat d'intégration républicaine, avec au moins un **entretien de suivi obligatoire**.

II. Vos obligations

Vous vous engagez à :

suivre avec assiduité et sérieux les formations prescrites ;

Répondre aux convocations de l'OFII

réaliser les démarches indiquées par l'OFII, et répondre aux sollicitations des opérateurs du réseau pour l'emploi ou des autres partenaires indiqués par l'OFII ;

signaler par courrier à l'OFII tout changement de situation et de coordonnées ;

Si vous êtes parent :

assurer à votre enfant une éducation respectueuse des valeurs et des principes de la République et à l'accompagner dans sa démarche d'intégration à travers notamment l'acquisition de la langue française.

III. Votre orientation personnalisée

Votre niveau de langue en français :

☐ A1 non atteint ☐ A1 atteint
☐ A2 atteint ☐ B1 ou supérieur

Vous acceptez de suivre la formation linguistique proposée :

☐ Oui
☐ Non,
Je choisis de me former à la langue française par un autre moyen que le programme de l'OFII.

OFII
OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

Les formations suivantes vous sont prescrites :

☐ Formation civique obligatoire de 4 jours

☐ Formation linguistique vers le niveau A2
de ..... heures. En cas d'atteinte du niveau A2 avant la fin du parcours prescrit, il sera mis un terme anticipé à la formation

☐ Formation linguistique en ligne vers le niveau A2 sur une durée maximum d'un an

Vous êtes orienté(e) vers l'offre de services suivante :

☐ Réseau pour l'emploi :
- France Travail
- Mission locale
- Autre

☐ Programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR)

☐ Autres orientations :

IV. La durée du contrat

Le CIR est conclu pour une durée d'un an. Il peut exceptionnellement être prolongé par le préfet, pour des motifs légitimes, dans la limite d'une année supplémentaire.

Le CIR peut également être résilié par le préfet sur proposition de l'OFII si vous ne respectez pas les conditions d'assiduité et de sérieux ou tout autre engagement auquel vous avez souscrit dans ce cadre.

Le contrat d'intégration républicaine est la première étape de votre parcours d'intégration en France.
Il offre les conditions d'une intégration réussie dans votre pays d'accueil.

Contrat d'intégration républicaine n° :
conclu entre :

M. / Mme (pour les mineurs, le représentant légal)[1] — L'Etat, représenté par le préfet

N° étranger :

Signature :

En signant ce contrat, vous vous engagez à suivre avec assiduité et sérieux les formations prescrites.

La clôture du CIR pour non-respect des obligations a des conséquences juridiques concrètes sur votre droit au séjour :

- **Renouvellement du titre de séjour annuel[2]**

Si votre CIR a été clôturé négativement, vous ne pourrez pas obtenir un titre de séjour pluriannuel et serez concerné par la limite de trois renouvellements de votre titre de séjour annuel.

- **Accès à un titre de séjour pluriannuel[3]**

Si votre CIR a été clôturé négativement, vous ne pourrez pas obtenir un titre de séjour pluriannuel à l'expiration de votre carte de séjour temporaire.

A compter du 1er janvier 2026 : Si vous souhaitez obtenir une carte de séjour pluriannuelle vous devrez justifier d'un niveau de langue A2 du CECRL[4] et présenter une attestation de réussite à l'examen civique.

- Si vous souhaitez obtenir la carte de résident, vous devrez avoir atteint le niveau de langue B1 du CECRL et présenter une attestation de réussite à l'examen civique.

Constitution du 4 octobre 1958

« Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004. » *(préambule)*

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. » *(article 1)*

« La langue de la République est le français.

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est « La Marseillaise ».

La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. » *(article 2)*

[1] En signant le contrat, j'accepte que les données recueillies dans le cadre de l'entretien personnalisé du contrat d'intégration républicaine (CIR) nécessaires pour le traitement de ma demande soient collectées, stockées, traitées, utilisées et transmises aux prestataires de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), à ses partenaires (en particulier, le réseau pour l'emploi, programme AGIR) et aux services préfectoraux afin de permettre de suivre dans les meilleures conditions les formations du CIR et mon parcours d'intégration en France. Mes données personnelles seront conservées pendant une durée qui ne pourra excéder 5 ans à compter de la date de signature du contrat.
En application du Règlement européen 2016/679, je dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données me concernant, que je peux exercer en m'adressant à : « OFII, à l'attention du Délégué à la protection des données, 44 rue Bargue, 75015 Paris ». Le responsable du traitement est le Directeur général, que je peux contacter en m'adressant à : « OFII, à l'attention du Responsable de traitement, 44 rue Bargue, 75015 Paris. »
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce contrat. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'OFII.

[2] Article L433-1-1 du CESEDA

[3] Article L433-4 du CESEDA

[4] Le niveau de langue peut être attesté par la présentation d'un diplôme ou d'une certification linguistique reconnus par le ministère de l'Intérieur.

Epreuve Dossier administratif N°3 :
La formation linguistique en ligne



Plusieurs objectifs pour cette activité :

- découvrir un exemple d'une activité de l'application à laquelle les apprenants sont confrontés
- échanger entre les participants autour des stratégies d'apprentissage
- partager des relais à avoir sur les territoires

Epreuve Dossier administratif N°4 :
La formation civique

Le contenu des journées de formation civique :
Jour 1:

- Vivre dans la société française : démarches du quotidien, Santé, Emploi, Parentalité
- Principes et valeurs de la République (devise, symboles de la République, laïcité, langue, contrat d'engagement)

Jour 2 :

- Histoire
- Système institutionnel et politique

Jour 3 :

- Droits et devoirs : droits fondamentaux (dignité humaine, économiques et sociaux, libertés au sein du couple…)
- Géographie (atlas de la France, régions, la France dans l'Europe et le monde) et culture (Patrimoine, langue, gastronomie, artistes,…)

Jour 4 : révision des 3 jours, présentation de ressources complémentaires et de partenariats locaux, présentation de l'examen civique
Lien : https://formation-civique.interieur.gouv.fr/fiches-par-journ%C3%A9e/

Epreuve Dossier administratif N°4 :
L'inscription à l'examen linguistique

Le délai pour avoir les résultats est le plus rapide pour :

- le TEF IRN : environ 2 semaines

Epreuve Dossier administratif N°5 :
Comparaison TCF/TEF/DELF

PARLERA.FR
Portail des Actions et Ressources Linguistiques en Région Auvergne-Rhône-Alpes

RESSOURCE / ÉCLAIRAGE
Séjour & naturalisation :
Passer un DELF, un TCF ou un TEF ?

Une première demande de titre de séjour pluriannuel (2 ou 4 ans)
Passer un DELF, un TCF ou un TEF quelles différences ?



	DELF A2 * Diplôme d'Études en Langue Française	TCF IRN Test de Connaissance du Français – Intégration, Résidence et Nationalité	TEF IRN Test d'Évaluation du Français Intégration, Résidence et Nationalité
	> Diplôme **> valable à vie**	**> Attestation de niveau** **> valable 2 ans**	
Niveau des questions	Documents et questions de **niveau A2** uniquement	Documents et questions de **difficulté progressive**, du niveau A1 au niveau B2 *QCM :* 4 choix de réponses, une seule réponse correcte	
*Descriptif des épreuves : **les 4 compétences** sont évaluées*	- Compréhension Orale / 4 exercices / 25 min. - Compréhension Écrite / 4 exercices / 30 min. - Production Écrite / 2 exercices / 45 min (Écrire 2 textes d'au moins 60 mots chacun) - Production Orale / 3 parties / prépa 10 min. & oral 6-8 min. *Entretien dirigé + Monologue suivi + Interaction*	- Compréhension Orale / 25 QCM / 20 min. - Compréhension Écrite / 25 QCM / 35 min. - Expression Écrite / 3 exercices / 30 min. *Écrire 3 textes, en tout au moins 110 mots* - Expression Orale / 3 exercices / 10 min. *Entretien dirigé + Interaction + Donner son point de vue* (Épreuve en face à face avec un examinateur, enregistrée)	- Compréhension Orale / 20 QCM / 20 min. - Compréhension Écrite / 20 QCM / 30 min. - Expression Écrite / 2 exercices / 30 min. *Écrire 2 textes, en tout au moins 140 mots* - Expression Orale / 2 exercices / 10 min. *Aider un(e) ami(e) à prendre une décision + Faire une demande et poser des questions sur des services* (Épreuve en face à face avec un examinateur, enregistrée)
Validation du niveau visé	Toutes les compétences sont évaluées **à égales proportions** (25/100). Il faut avoir **au moins 5/25 dans chaque épreuve** (note éliminatoire) et **au moins 50/100 au total**. **Compensation des notes** entre les 4 épreuves.	Pour une première demande de titre de séjour pluriannuel (2 ou 4 ans), le niveau A2 est atteint si le candidat obtient un score supérieur ou égal à 200 pour 3 épreuves minimum et un score supérieur ou égal à 167 pour l'épreuve éventuellement moins bien réussie. **Pas de compensation** des notes entre elles	
Modalités de passation	Dates de sessions **fixées par un calendrier national** Passation de l'examen possible sur 2 jours **Délai d'inscription** en amont : minimum 1 mois	Dates de sessions fixées **par les centres d'examen** Passation de l'examen sur 1 journée **Délai d'inscription en amont** : Les centres d'examen peuvent rapidement organiser des sessions en fonction de la demande	
	Sur papier **Délai d'obtention des résultats** : minimum 1 mois pour l'attestation de résultats & minimum jusqu'à 6 mois pour le diplôme	Sur papier ou sur ordinateur **Délai d'obtention des résultats** : environ 4 semaines	**Délai d'obtention des résultats : environ 2 semaines**
	Tarifs fixés par le centre d'examen		

** (ou DELF d'un niveau supérieur)*

Epreuve Dossier administratif N°6 : L'examen linguistique 1/3

Pourquoi ces voyageurs ont-ils dû marcher pour se rendre dans la ville de Damas ?
Ils sont descendus au mauvais endroit

Epreuve Dossier administratif N°6 : L'examen linguistique 2/3

Jeu de rôles :

Ceci un exemple de consigne de la tâche 3 de production orale du TCF.
Le jour de l'examen, le candidat a 3 minutes et 30 secondes pour donner son opinion et parler de ses goûts.

Si les participants souhaitent en savoir plus sur le rôle de l'examinateur et le contenu de cette épreuve :
https://www.france-education-international.fr/document/manuel-examinateur-tcf

Epreuve Dossier administratif N°7 : L'examen civique

1/5 - La France est un République indivisible, **laïque**, démocratique et sociale

2/5 - Combien de députés composent l'Assemblé Nationale ? **577**

3/5 - En quelle année a été aboli l'esclavage en France ? **1848**

4/5 - En France, refuser l'accès d'un logement ou d'un emploi à une personne en raison de son origine, de sa religion ou de son orientation sexuelle est
Un délit grave puni par la loi

5/5 - Comment s'appelle le texte qui énonce les droits et devoirs des personnes résidant en France ?
La Constitution

Epreuve Dossier administratif N°8 : La formation professionnelle

Documents valables :

- DELF A2
- DCL Indiquant "Niveau B2 atteint"
- CAP passé dans un établissement français
- Titre professionnel commis de cuisine
- TCF niveau B1 atteint

Documents NON valables :

- TEF Niveau A1 atteint
- Baccalauréat passé dans un pays francophone
- permis de conduire français
- Attestation de suivi de formation linguistique indiquant "niveau A2"
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES)

Liste des tests et diplômes valables pour la Préfecture dans le cadre d'une demande de titre de séjour pluriannuel :
Extrait du Journal Officiel

Utilisez cette grille pour interpréter les résultats.
Petit Plus : Les participants peuvent compléter une autre grille de résultats pour que Minh valide le niveau A2.

Grille d'interprétation des résultats

Niveau A1	**Élémentaire**	**Niveau A2**	**Élémentaire avancé**	**Niveau B1**	**Intermédiaire**
101 à 199 points 1/20	Maîtrise de base du français. La personne est capable de comprendre des situations simples et concrètes se rapportant à la vie quotidienne. Elle peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement.	200 à 299 points 2 à 5/20	Maîtrise élémentaire de la langue. La personne peut comprendre des phrases isolées portant sur des domaines familiers. Elle peut communiquer dans des situations courantes et évoquer avec des moyens simples des questions qui la concernent.	300 à 399 points 6 à 9/20	Maîtrise efficace mais limitée de la langue. La personne comprend un langage clair et standard s'il s'agit d'un domaine familier. Elle peut se débrouiller en voyage, parler de ses centres d'intérêt et donner de brèves explications sur un projet ou une idée.
Niveau B2	**Intermédiaire avancé**	**Niveau C1**	**Supérieur**	**Niveau C2**	**Supérieur avancé**
400 à 499 points 10 à 13/20	Maîtrise générale et spontanée de la langue. La personne peut comprendre l'essentiel d'un texte complexe. Elle peut participer à une conversation sur un sujet général ou professionnel de façon claire et détaillée en donnant des avis argumentés.	500 à 599 points 14 à 17/20	Bonne maîtrise de la langue. La personne peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants comportant des contenus implicites. Elle s'exprime couramment et de façon bien structurée sur sa vie sociale, professionnelle ou académique et sur des sujets complexes.	600 à 699 points 18 à 20/20	Excellente maîtrise de la langue. La personne comprend sans effort pratiquement tout ce qu'elle lit ou entend et peut tout résumer de façon cohérente. Elle s'exprime très couramment et de façon différenciée et nuancée sur des sujets complexes.

Ces grilles de niveaux sont extraites du *Cadre européen commun de référence pour les langues: apprendre, enseigner, évaluer*, ©Conseil de l'Europe, Didier, Paris 2001

Résultats aux épreuves

Epreuves QCM	Score /499
Compréhension orale	157
Compréhension écrite	203

Epreuves d'expression	Note /20
Expression orale	1
Expression écrite	1

Résultats aux épreuves

Epreuves QCM	Score /499
Compréhension orale	
Compréhension écrite	

Epreuves d'expression	Note /20
Expression orale	
Expression écrite	

Résultats aux épreuves

Epreuves QCM	Score /499
Compréhension orale	
Compréhension écrite	

Epreuves d'expression	Note /20
Expression orale	
Expression écrite	

2ème chance - Le Contrat d'engagement

Intégrité territoriale de la France

Un homme appelle sur les réseaux sociaux à mener des sabotages contre les réseaux électriques français.

Liberté d'expression et de conscience

Pendant une discussion en groupe, un usager crie et refuse de laisser parler une personne car elle exprime une opinion politique différente.

Dignité de la personne humaine

Un propriétaire refuse de louer son appartement à une famille étrangère parce qu'il ne veut pas d'étrangers dans son immeuble.

Laïcité

À la mairie, un homme refuse de parler à l'employée d'état civil car c'est une femme

2ème chance - Contrat d'Intégration Républicaine

Voir glossaire pages suivantes pour les réponses complètes

2e chance - formation civique

Thèmes abordés :

- la vie dans la société française
- les droits et les devoirs de la vie en France
- le système institutionnel et politique
- les principes et valeurs de la République
- l'histoire, la géographie et la culture

Thèmes non abordés :

- la gastronomie française
- l'apprentissage du français et les tests de langue
- le permis de conduire et le code de la route
- la fiscalité et la déclaration d'impôts
- la météo et le climat des régions françaises

2e chance - l'examen civique

L'examen comporte 40 questions en 45 minutes

2e chance - la formation professionnelle

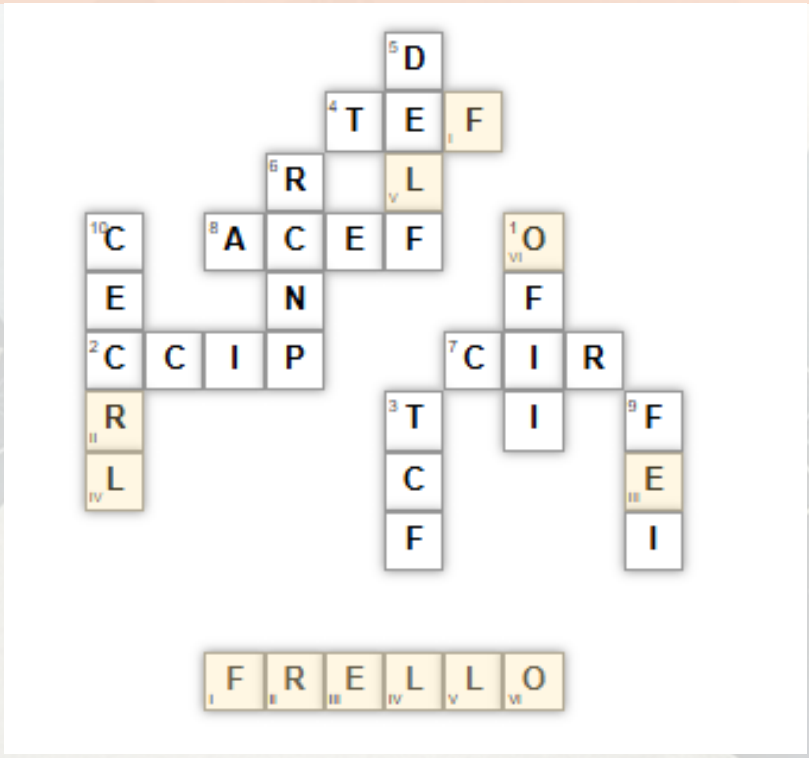

Voir glossaire pages suivantes pour les réponses complètes

Liens utiles

Glossaire :

Glossaire pour l'accueil et l'accompagnement des étrangers en France

Le contexte institutionnel :

- Repères Doc en Stock : https://docenstockfrance.org/ressource/repere-sur-le-contexte-institutionnel/
- DGEF - Direction Générale des Etrangers en France : https://www.immigration.interieur.gouv.fr/
- Portail des étrangers en France : https://etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/
- Le CIR : https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F17048

Les parcours linguistiques :

- Les profils linguistiques : https://docenstockfrance.org/reperes/parcours-linguistiques/
- CECRL - Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues : https://parlera.fr/wp/ressources/publics-allophones/niveaux-cecrl/
- Les certifications : https://docenstockfrance.org/reperes/reperes-certifications/
- La formation civique : https://formation-civique.interieur.gouv.fr/

E-learning sur les parcours d'intégration :

- E-learning Doc en Stock : https://projets.etcformation.fr/Docenstock/

Les Centres Ressources Illettrisme et Analphabétisme :

- Le RNP CRIA : https://reseau-cria.fr/reseau-national/
- Le projet Doc en Stock : https://docenstockfrance.org/projet/qui-sommes-nous/
- Cartographie des plateformes linguistiques : https://reseau-cria.fr/les-plateformes-linguistiques/